

SudÉducation 34

Solidaires

L'école n'est pas une entreprise ! L'éducation n'est pas une marchandise !

✉ 23, rue LakanaL 34090 Montpellier @ syndicat@sudeducation34.org ☎ 04 67 02 10 32

Dans ce grand magasin qu'est devenu l'Éducation Nationale, rendons-nous au rayon bricolage, en plein développement grâce à son expert-vendeur, M. Blanquer. Celui-ci, qui n'oublie pas sa famille politique d'origine ni son œuvre lors de son passage à la DGESCO sous la présidence de M. Sarkozy, a fort à faire pour continuer sa politique d'austérité budgétaire et de réduction du nombre de personnels.

Dans sa ligne toujours plus dirigiste et autoritaire, le ministre s'est penché sur la mobilité des enseignants du premier degré et a eu des idées.

Une circulaire nationale qui verrouille les critères de mobilité et ressemble curieusement au second degré...

Un logiciel tout neuf, le MVT1D, et un algorithme ultra performant, car nous avons bien saisi que dans la startup nation, rien ne vaut l'innovation numérique pour marcher vers toujours plus de progrès ! Las, on innove, on innove... mais la formation des administratifs paraît incomplète, et le fonctionnement ainsi que les conséquences de l'algorithme semblent bien opaques et incertaines, même pour les institutions départementales, si l'on se fie aux commentaires lors du groupe de travail préparatoire.

La DSDEN qui avait produit la circulaire de « bonification pour les situations médico-sociales graves » se voit contrainte de l'annuler, au motif que « les nouvelles prescriptions relatives aux modalités et au barème du mouvement » ne permettent pas de prendre en compte ces situations, d'après le mail reçu ce 1er mars 2019. Serions-nous finalement logés à la même enseigne, administratifs et enseignants, sommés de réagir aux arbitrages soudains et irréflectifs du Ministère ?

Les institutions départementales sont mal préparées, mal accompagnées : le logiciel n'est pas maîtrisé, il doit encore être paramétré, l'ouverture du serveur risque d'être retardée... Tout ce bricolage crée de l'inquiétude et des tensions chez les personnels enseignants, dans la période la plus importante de l'année concernant leur carrière.

La circulaire départementale reprend bon nombre de changements importants notifiés au niveau national, parmi lesquels :

- une bonification pour le rapprochement de conjoints ou pour l'exercice de l'autorité parentale, ce qui est un point positif
- des bonifications pour les postes et/ou les missions spécifiques élaborés par la DSDEN
- un mouvement en une seule phase, afin de placer le maximum de personnes à titre définitif, y compris sur des postes non désirés. En effet, la superposition des 3 zones infra-départementales avec MUG et les zones géographiques, couplée à l'obligation faite aux participants obligatoires de faire au moins un vœu de ce type, biaise furieusement l'affectation à titre définitif.

Les bonifications se multiplient, et cela prend de plus en plus de poids dans le barème, par rapport à l'AGS. Le leitmotiv « placer qui on veut où on veut » se déploie au mépris des droits collectifs.

SUD Éducation ne votera pas ce projet de circulaire qui fait la part belle au clientélisme en récompensant les personnels les mieux placés auprès de la hiérarchie.